

Plan Local d'Urbanisme - AEU

Ville de Dieppe



Maître d'ouvrage

Ville de Dieppe

Parc Jehan Ango - BP 226

76203 DIEPPE Cedex



Arrêté le : 23 mai 2013

2.1 - Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Approuvé le :

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD DE DIEPPE, ACCOMPAGNÉES D'UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME

Axe 1 : Réaffirmer la position de Dieppe comme un pôle d'équilibre et de développement durable du territoire régional

Axe 2 : Valoriser le patrimoine urbain, paysager et environnemental situé entre mer, vallée et plateaux

Axe 3 : Constituer un pôle d'habitat équilibré dans le cadre de la CA Dieppe Maritime

Axe 4 : Favoriser le rayonnement de Dieppe à l'échelle du Nord du département en rendant attractifs les équipements desservis par une infrastructure multimodale

SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DU PADD

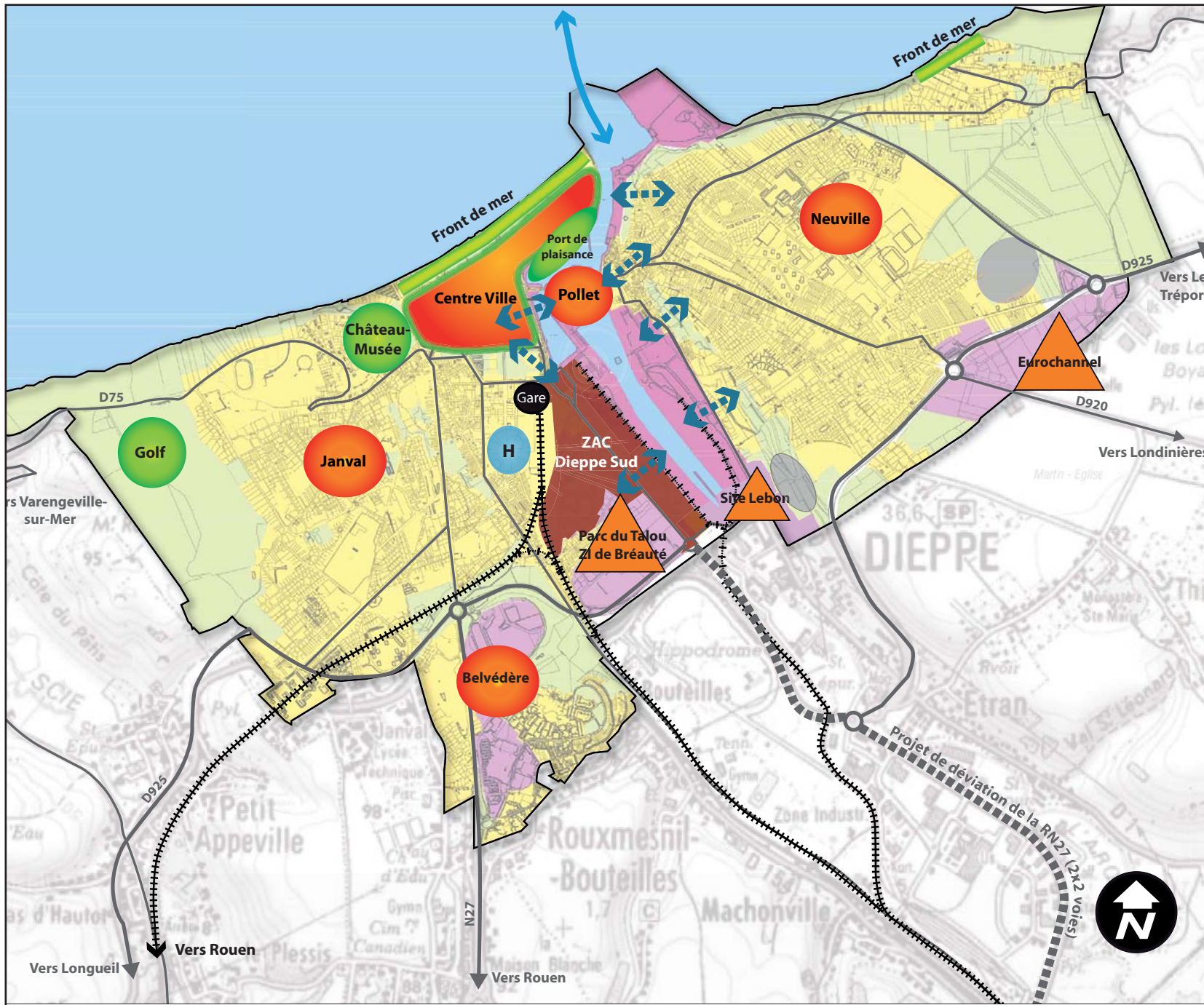
DANS UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME

AXES	OBJECTIFS	ORIENTATIONS	AXES	OBJECTIFS	ORIENTATIONS	
RÉAFFIRMER LA POSITION DE DIEPPE COMME UN PÔLE D'ÉQUILIBRE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RÉGIONAL	FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	S'affirmer comme un pôle économique majeur de la Région Haute-Normandie	CONSTITUER UN PÔLE D'HABITAT ÉQUILIBRÉ DANS LE CADRE DE LA CA DIEPPE MARITIME	ADAPTER LE PARC DE LOGEMENTS AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	Accompagner les opérations de renouvellement urbain	
		Pérenniser et développer le dynamisme économique local en s'appuyant sur la diversité des activités présentes			Contribuer au développement d'une offre de logements diversifiée tout en maîtrisant l'étalement urbain	
	AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ ÉCONOMIQUE	Revitaliser et optimiser l'ensemble des zones d'activités économiques			ASSURER LA MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE TOUT EN RÉPONDANT AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DE LA POPULATION	Proposer des logements adaptés à la demande de tous en assurant une mixité sociale et générationnelle
		Oeuvrer pour une économie à faible empreinte écologique		PRÉSERVER ET VALORISER LES CARACTÉRISTIQUES URBAINES DE LA COMMUNE	Poursuivre la politique relative à l'habitat social et spécifique	
VALORISER LE PATRIMOINE URBAIN, PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL SITUÉ ENTRE MER, VALLÉE ET PLATEAUX	VALORISER LE PAYSAGE NATUREL ET URBAIN ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ	Constituer une trame verte et une trame bleue continues et identitaires	FAVORISER LE RAYONNEMENT DE DIEPPE À L'ÉCHELLE DU NORD DU DÉPARTEMENT EN RENDANT ATTRACTIFS LES ÉQUIPEMENTS DESSERVIS PAR UNE INFRASTRUCTURE MULTIMODALE	FACILITER LES DÉPLACEMENTS TOUT EN LES INSCRIVANT DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE EN RÉORGANISANT LES ESPACES DE CIRCULATION	Réduire les impacts liés au transport routier tout en améliorant la desserte du territoire
		Mettre en valeur les entités paysagères et requalifier les entrées de ville			DÉVELOPPER DES MODES DE DÉPLACEMENTS DURABLES POUR AGIR EN FAVEUR DE L'INTERMODALITÉ	Concevoir et aménager des espaces publics intégrant les évolutions en matière de déplacements
		Valoriser le patrimoine historique, architectural et paysager		CONFORTER LE RÔLE DE VILLE CENTRE DE DIEPPE	Privilégier les transports en commun	
	RENFORCER ET PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT	Économiser les ressources et promouvoir la valeur écologique des milieux naturels		RÉPONDRE AUX BESOINS EN ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ	Favoriser les modes de déplacements actifs	
		Adapter l'urbanisation aux risques et aux nuisances		Développer une politique de stationnement en cohérence avec les transports publics	Développer les pôles d'équipements multifonctionnels structurant la ville	
		Renforcer la gestion des déchets		Développer les équipements de proximité dans les futurs quartiers d'habitat et les projets de renouvellement urbain	Renforcer et développer les pôles de formation	
					Développer les équipements de proximité dans les futurs quartiers d'habitat et les projets de renouvellement urbain	
					Encourager l'implantation de nouveaux équipements et la requalification des équipements existants afin de répondre aux besoins spécifiques de la population	

AXE 1 :

RÉAFFIRMER LA POSITION DE DIEPPE COMME UN PÔLE D'ÉQUILIBRE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RÉGIONAL

AXE 1	OBJECTIFS	ORIENTATIONS	DÉTAILS		
<p style="text-align: center;">RÉAFFIRMER LA POSITION DE DIEPPE COMME UN PÔLE D'ÉQUILIBRE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RÉGIONAL</p>	<p style="text-align: center;">FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</p>	<p>S'affirmer comme un pôle économique majeur de la Région Haute-Normandie</p>	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'attractivité économique de Dieppe Développer un pôle d'emplois dans le cadre de la ZAC Dieppe Sud Maintenir et renforcer les infrastructures de transport Diversifier, revitaliser et conforter les activités industrielles et de services Affirmer la vocation et l'interaction des pôles économiques majeurs Permettre le maintien des activités tertiaires publiques et parapubliques à Dieppe Répondre aux besoins de l'économie durable et solidaire 		
		<p>Pérenniser et développer le dynamisme économique local en s'appuyant sur la diversité des activités présentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Orienter les actions vers le développement portuaire, agroalimentaire, industriel (filière automobile) et tertiaire Agir pour le développement équilibré du port dans ses quatre dimensions Développer le tourisme durable d'affaires, urbain et de loisirs S'inscrire dans le projet de développement éolien offshore en France, dans le respect de l'activité de la pêche Conforter le pôle commercial dieppois en tant que pôle d'équilibre régional de chalandise Assurer l'accès au très haut débit pour les entreprises 		
		<p style="text-align: center;">AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ ÉCONOMIQUE</p>	<p>Revitaliser et optimiser l'ensemble des zones d'activités économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser la ZAC Dieppe Sud Accompagner la modernisation de la zone d'activité commerciale du Belvédère Revitaliser la zone d'activité du Talou Aménager et restructurer le site Lebon (économie solidaire) Consolider le parc d'activités Eurochannel Renforcer le pôle commercial de centre-ville Maintenir la mixité fonctionnelle du tissu entre vie économique et vie résidentielle Anticiper la perspective de développement d'un pôle secondaire dans le secteur Est 	
				<p>Oeuvrer pour une économie à faible empreinte écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'installation d'activités liées au développement durable Accompagner les évolutions de la filière bâtiment (activités, services...) vers le développement durable Intégrer des modalités de recours aux énergies alternatives dans les bâtiments d'activités Favoriser les projets de bâtiments d'activités à basse consommation (BBC) ou à énergie passive Rationaliser les déplacements et les transports vers les zones d'emplois



Révision du POS de la ville de Dieppe

Réaffirmer la position de Dieppe comme un pôle d'équilibre et de développement durable du territoire régional

Existant

- Secteur urbanisé
- Zone d'activités
- Zone portuaire
- Zone potentiellement mutable
- Secteur naturel

Orientations

- Site d'activités à revitaliser et à optimiser
- Secteur commercial à conforter ou à renforcer
- Secteur touristique à soutenir
- Pôle santé
- Interface ville/port à développer
- Liaison ferroviaire
- Liaison maritime

Maître d'ouvrage

Ville de Dieppe
Parc Jehan Ango
BP 226
76203 DIEPPE Cedex

Bureau d'études

AM Environnement
90-96, av. du Bas-Meudon
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01.47.36.00.47



OBJECTIF 1 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE DIEPPE

Orientation 1.1 : S'affirmer comme un pôle économique majeur de la Région Haute-Normandie

- Intégrer le projet Grand Paris sur l'axe de la Seine
- Développer un pôle d'emplois dans les secteurs industriels, tertiaires et du tourisme d'affaire attractif dans le cadre de la ZAC Dieppe Sud
- Renforcer les infrastructures ferroviaires et maintenir les infrastructures de transports maritimes comme relais et alternatives au transport routier afin de développer l'attractivité et les échanges depuis les grands pôles économiques de la Région
- Renforcer l'attractivité économique de la Ville pour assurer pleinement son rôle de pôle d'attractivité de l'ouest régional :
 - Par la revitalisation et le confortement des zones d'activité existantes
 - Par la valorisation des avantages compétitifs régionaux de Dieppe
 - Par l'implantation et le développement d'activités tertiaires
 - Par l'émergence d'un nouveau pôle de compétences en énergies durables

OBJECTIF 1 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE DIEPPE

Orientation 1.1 : S'affirmer comme un pôle économique majeur de la Région Haute-Normandie (suite)

- Affirmer la vocation et l'interaction des pôles économiques moteurs (Port, Pôle tertiaire, Pôle de santé, commerces, tourisme...) en maintenant la mixité fonctionnelle du tissu entre vie économique et vie résidentielle afin notamment de gérer l'interface ville-port
- Positionner les pôles économiques majeurs comme éléments structurants à la fois au niveau de la ville et de l'agglomération
- Créer les conditions pour que les activités tertiaires publiques et parapubliques soient maintenues sur Dieppe, prioritairement sur le pôle de l'hôpital à développer et de la ZAC Dieppe Sud.
- Répondre aux besoins de l'économie durable et solidaire (accueil des associations socioprofessionnelles, création de deux épiceries sociales et solidaires)

OBJECTIF 1 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE DIEPPE

Orientation 1.2 : Pérenniser et développer le dynamisme économique local en s'appuyant sur la diversité des activités présentes

- Orienter les actions vers le développement portuaire, agroalimentaire, industriel (filière automobile) et tertiaire et faciliter l'implantation de nouvelles activités
- Agir pour un développement équilibré du port dans ses quatre dimensions (pêche, commerce, transmanche et plaisance) avec les partenaires concernés, tout en renforçant sa place dans la ville. L'activité portuaire représente un potentiel de développement et de diversification nécessaire au maintien de l'équilibre de l'activité économique dieppoise.
- Développer le tourisme durable d'affaires, urbain et de loisirs
- S'inscrire dans le projet de développement éolien offshore en France après la sélection de la zone de Dieppe-Le Tréport, tout en assurant sa compatibilité avec les activités liées à la pêche. Il doit s'agir d'une démarche d'aménagement du territoire concertée.
- Conforter le pôle commercial dieppois en tant que pôle d'équilibre régional de chalandise
- Assurer l'accès au très haut débit pour les entreprises en cohérence avec le projet d'agglomération

OBJECTIF 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ ÉCONOMIQUE DE DIEPPE

Orientation 2.1 : Revitaliser et optimiser l'ensemble des zones d'activité économique

- Réaliser la ZAC Dieppe Sud pour répondre aux enjeux de développement économique de Dieppe et de l'agglomération dieppoise, en se dotant notamment d'un quartier multifonctionnel (emplois, résidences, équipements) permettant de réaménager l'interface Ville/Port)
- Accompagner la modernisation de la zone d'activité du Belvédère et accompagner son renouvellement afin d'accueillir de nouvelles enseignes
- Revitaliser la zone d'activité du Talou dans le cadre du réaménagement du secteur de Dieppe Sud
- Aménager et restructurer le site Lebon pour accueillir l'économie sociale et solidaire
- Consolider le parc d'activités Eurochannel afin de développer sa compétitivité face à l'émergence de nouvelles zones d'activité économique
- Renforcer le pôle commercial de centre-ville par l'implantation d'activités commerciales complémentaires
- Maintenir la mixité fonctionnelle du tissu entre vie économique et vie résidentielle
- Anticiper la perspective de développement d'un pôle commercial secondaire dans le secteur Est de la ville

OBJECTIF 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ ÉCONOMIQUE DE DIEPPE

Orientation 2.2 : Oeuvrer pour une économie à faible empreinte écologique









- Favoriser l'installation d'activités liées au développement durable
- Accompagner les évolutions de la filière bâtiment (activités, services...) vers le développement durable (normes énergétiques, conceptions THQE - Très Haute Qualité Environnementale - ...)
- Intégrer des modalités de recours aux énergies alternatives limitant les émissions de gaz à effet de serre (énergies renouvelables, cogénération...) dans les bâtiments d'activités
- Accompagner l'évolution des sites industriels dans une démarche de qualité environnementale (ex. : l'aménagement du site Lebon avec l'EPFN - Etablissement Public Foncier de Normandie -, de la ZAC Dieppe Sud...)
- Favoriser les projets de bâtiments industriels, tertiaires et commerciaux à basse consommation (BBC) et à énergie passive, au-delà de l'application de la RT 2012
- Rationaliser les déplacements et les transports et assurer la desserte vers les zones d'emplois (TC, déplacements actifs, plan de déplacement des entreprises...)

AXE 2 : VALORISER LE PATRIMOINE URBAIN, PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL SITUÉ ENTRE MER, VALLÉE ET PLATEAUX

AXE 2	OBJECTIFS	ORIENTATIONS	DÉTAILS
VALORISER LE PATRIMOINE URBAIN, PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL SITUÉ ENTRE MER, VALLÉE ET PLATEAUX	VALORISER LE PAYSAGE NATUREL ET URBAIN ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ	Constituer une trame verte et une trame bleue continues et identitaires	<ul style="list-style-type: none"> Développer les continuités vertes entre les éléments paysagers remarquables et les centralités urbaines Créer des liaisons vertes et bleues avec les communes limitrophes afin de préserver les corridors écologiques Favoriser une ville plus verte et ouvrir les espaces verts sur la ville Valoriser l'Arques comme patrimoine environnemental, élément constitutif de la trame bleue intercommunale Requalifier les abords des bassins portuaires tout en préservant les activités liées au port Permettre un accès au bord de mer plus lisible et plus simple Valoriser l'attrait de la façade littorale
	Mettre en valeur les entités paysagères et requalifier les entrées de ville	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les falaises en appliquant strictement les dispositions de la loi Littoral Aménager les points de vue remarquables Améliorer les entrées de ville du réseau de desserte principale 	
	Valoriser le patrimoine historique, architectural et paysager	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la mise en valeur des paysages urbains, notamment avec la présence de la ZPPAUP en centre-ville (future AMVAP) Poursuivre et achever la concession de restructuration urbaine sur le centre-ville (OPAH-RU) Mettre en réseau des éléments phares du patrimoine naturel et urbain Hiérarchiser et requalifier les parcs Préserver et mettre en valeur certains ensembles de bâtis remarquables 	
	RENFORCER ET PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT	Économiser les ressources et promouvoir la valeur écologique des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en oeuvre les prescriptions de protection des espaces naturels protégés et tenir compte des risques de submersion Gérer la ressource en eau dans tous les nouveaux aménagements Mettre en oeuvre les actions prioritaires du SDAGE pour rétablir la qualité des eaux de l'Arques Poursuivre la campagne de contrôle des installations d'assainissement non collectif
	Adapter l'urbanisation aux risques et aux nuisances	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les usages des nappes dans la vallée Prévenir la pollution du sous-sol et de la nappe phréatique Prendre en compte les risques naturels, industriels et technologiques Réaliser un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales Préserver la qualité de l'air et lutter contre les changements climatiques 	
	Renforcer la gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'organisation de la collecte des déchets Poursuivre la tendance à la diminution de production à la source de déchets Encourager le tri sélectif et prévoir le positionnement de bornes enterrées 	

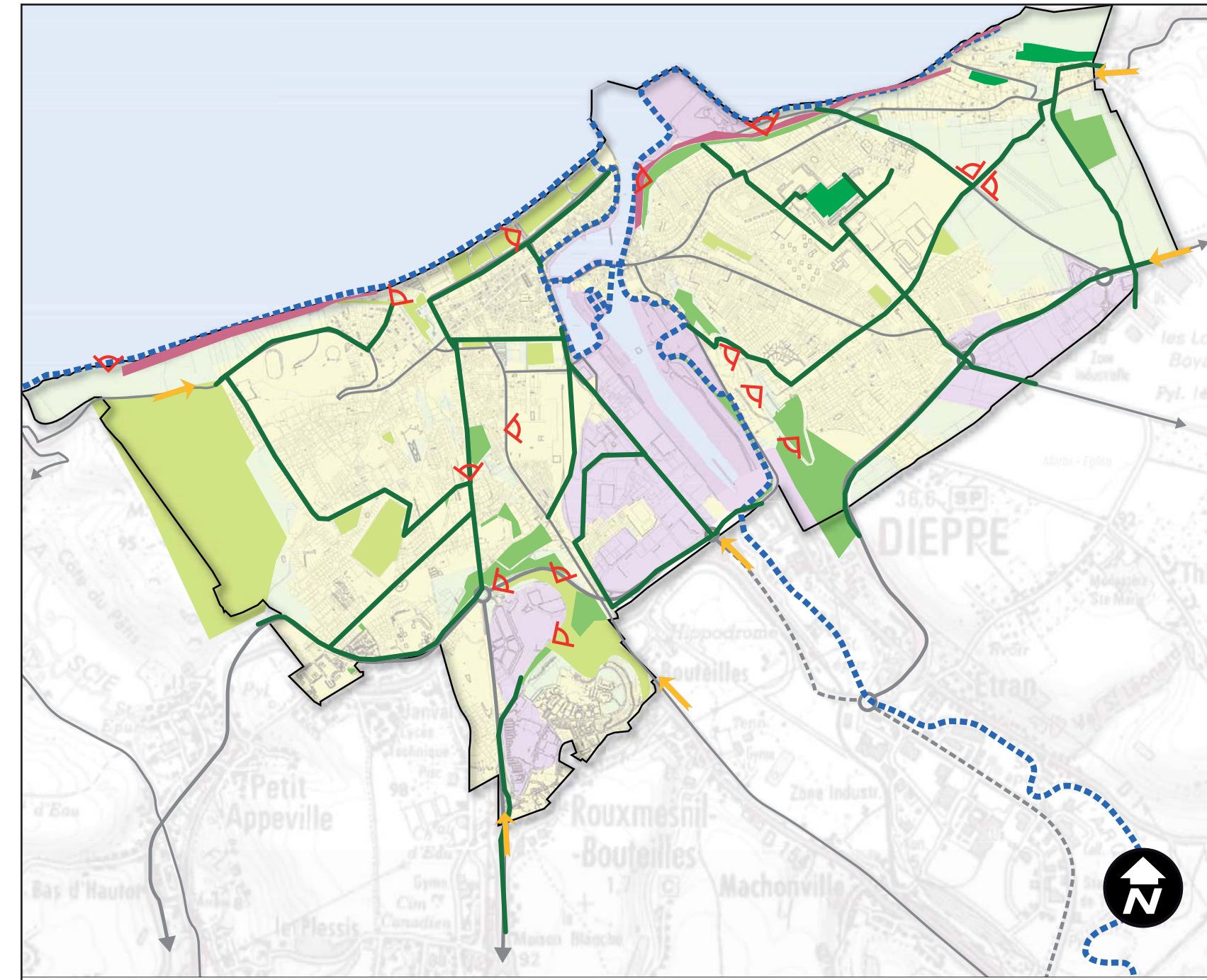
Révision du POS de la ville de Dieppe

Valoriser le patrimoine
urbain, paysager et envi-
ronnemental situé entre
mer, vallée et plateaux

-  Falaise à protéger
-  Espace vert public
-  Espace à végétation
dense
-  Espace vert privé,
friche ou zone naturelle
-  Trame verte
-  Trame bleue
-  Entrée de ville à
requalifier
-  Cône de vue
vers le grand paysage

Maître d'ouvrage
Ville de Dieppe
Parc Jehan Ango
BP 226
76203 DIEPPE Cedex

Bureau d'études
AM Environnement
90-96, av. du Bas-Meudon
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01.47.36.00.47



OBJECTIF 1 : VALORISER LE PAYSAGE NATUREL ET URBAIN ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Orientation 1.1 : Constituer une trame verte et une trame bleue continues et identitaires

- Développer les continuités vertes entre les éléments paysagers remarquables et les centralités urbaines de Dieppe et créer des liaisons vertes et bleues avec les communes limitrophes afin de préserver des corridors écologiques. Rétablir les continuités écologiques en superposant le maillage des parcs publics et des jardins privés. Relier entre eux les jardins familiaux afin de créer des continuités paysagères et piétonnières
- Structurer, par la présence des alignements existants et futurs, la trame verte au travers d'une stratégie d'aménagements continus et revaloriser les sentes et chemins actuels
- Favoriser une ville plus verte et ouvrir les espaces verts sur la ville, en proposant des espaces végétalisés plus nombreux et surtout plus densément et diversement plantés, accessibles aux habitants et favorisant les continuités écologiques entre les grandes entités paysagères qui la bordent (Parc François Mitterrand, Parc de Neuville...)
- Maintenir la biodiversité et l'entretien des paysages par les agriculteurs dans le respect des trames bocagères cauchoises
- Tenir compte de l'influence océanique dans tout projet d'aménagement pour un choix de végétaux adaptés
- Végétaliser les zones d'activité existantes et futures comme éléments participant à la structuration de la trame verte

OBJECTIF 1 : VALORISER LE PAYSAGE NATUREL ET URBAIN ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Orientation 1.1 : Constituer une trame verte et une trame bleue continues et identitaires (suite)

- Valoriser l'Arques comme patrimoine environnemental, élément constitutif de la trame bleue intercommunale. Traiter ses abords en développant le paysage ripisylve pour le développement de la faune et de la flore (niches écologiques d'habitats, flore endémique)
- Requalifier les abords des bassins portuaires tout en préservant les activités liées au port
- Permettre un accès au bord de mer plus lisible et plus simple et conserver les pelouses en lien avec le projet de réaménagement du front de mer
- Valoriser l'attrait de la façade littorale en lien avec le contrat d'agglomération Dieppe Maritime

OBJECTIF 1 : VALORISER LE PAYSAGE NATUREL ET URBAIN ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Orientation 1.2 : Mettre en valeur les entités paysagères et requalifier les entrées de ville

- Préserver les falaises en appliquant strictement les dispositions de la loi Littoral et en favorisant le développement de la flore endémique
- Aménager les points de vue remarquables tirant parti de la topographie particulière et des atouts du paysage caractéristique de l'identité dieppoise (ex : le site du Belvédère, la vallée de l'Arques, les falaises et ses plateaux, les pelouses de la plage...)
- Renforcer la présence du végétal pour marquer les entrées de ville et agrémenter l'architecture des zones d'activité
- Améliorer les entrées de ville du réseau de desserte principale par un traitement paysager qualitatif :
 - requalifier l'axe de l'avenue Normandie Sussex afin de participer à l'amélioration de l'entrée de ville principale de la commune (réseau structurant) dans le cadre de la réalisation de la ZAC Dieppe Sud
 - RD154 - rue du Général Chanzy
 - RD925 - avenue des Canadiens et rocade de Janval
 - RD75 - route de Pourville
 - RD113 - avenue Alexandre Dumas
 - RD485/RD926 - rocade des Graves de la mer / les longs Boyaux

OBJECTIF 1 : VALORISER LE PAYSAGE NATUREL ET URBAIN ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Orientation 1.3 : Valoriser le patrimoine historique, architectural et paysager

- Poursuivre la mise en valeur des paysages urbains de Dieppe qui présentent une grande diversité typologique, historique et architecturale en valorisant notamment les éléments de patrimoine culturel et la présence de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en centre-ville
- Anticiper la transformation de la ZPPAUP en Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP)
- Poursuivre et achever la concession de restructuration urbaine sur le centre-ville (OPAH-RU) afin de préserver le patrimoine
- Mettre en réseau des éléments phares du patrimoine naturel et urbain par la création de parcours (Dieppe Ville d'Art et d'Histoire) et la valorisation des parcours existants (Dieppe-Brighton)
- Favoriser la découverte de l'identité particulière de Dieppe en façonnant des relations « durables » entre les quartiers périphériques et le centre-ville, en mettant en valeur l'art urbain, en privilégiant les circulations douces et les circuits courts entre les différentes entités patrimoniales
- Préserver et mettre en valeur certains ensembles de bâtis remarquables

OBJECTIF 1 : VALORISER LE PAYSAGE NATUREL ET URBAIN ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Orientation 1.3 : Valoriser le patrimoine historique, architectural et paysager (suite)

- Hiérarchiser et requalifier les parcs en leur définissant des usages temporaires ou permanents
- Développer les liens entre les différentes entités constituantes du parc François Mitterrand
- Intégrer davantage dans le tissu urbain le parc de Neuville, notamment au travers de la mise en place d'une gamme de mobilier identitaire, et en améliorant son accessibilité et ses cheminements
- Mettre en valeur les caractéristiques topographiques et paysagères du parc Rosendal et requalifier les cheminements en prenant en compte les nouvelles normes d'accessibilité (loi de 2005)
- Définir des principes d'aménagement des espaces verts publics et privés par des prescriptions paysagères
- Réintégrer l'arbre dans la ville (notamment ceux des parcs de collection liés à l'histoire portuaire) et gérer de manière différenciée les espaces verts de la commune

OBJECTIF 2 : RENFORCER ET PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Orientation 2.1 : Économiser les ressources et promouvoir la valeur écologique des milieux naturels

- Poursuivre la campagne de contrôle des installations d'assainissement non collectif et intégrer les orientations du Schéma Directeur d'Assainissement du SIRCA
- Mettre en oeuvre les actions prioritaires du SDAGE pour rétablir la qualité des eaux de l'Arques et répondre ainsi aux objectifs du « bon état » des eaux. Assurer la protection de la ressource en eau souterraine et des ouvrages anciens
- Renforcer l'intégration des prescriptions de la Loi Littoral dans le PLU qui prennent en compte le recul du trait de côte lié aux problèmes d'érosion
- Mettre en oeuvre les prescriptions de protection des espaces naturels protégés et tenir compte des risques de submersion (PPRI, Natura 2000, espaces remarquables...) et maintenir un bon niveau de préservation des zones d'intérêts écologiques et historiques. Préserver et valoriser les espaces naturels remarquables (falaises)
- Gérer la ressource en eau dans tous les nouveaux aménagements de manière plus contrainte par la limitation du débit de rejet des eaux pluviales vers les réseaux, par des noues ou des toitures végétalisées par exemple, par la rétention de l'eau dans des cuves individuelles ou collectives permettant la réutilisation de l'eau

OBJECTIF 2 : RENFORCER ET PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Orientation 2.2 : Adapter l'urbanisation aux risques et aux nuisances

- Prévenir la pollution du sous-sol et de la nappe phréatique en interdisant le stockage de produits dangereux dans les anciennes carrières et assurer la sécurité des populations en interdisant tout accès aux zones d'anciennes carrières.
- Maîtriser les usages des nappes dans la vallée de Dieppe afin de limiter les remontées d'eau saline dans les aquifères
- Maîtriser le risque naturel lié aux cavités et présomptions de vides (marnières, galeries, blockhaus...)
- Prendre en compte les risques industriels et technologiques dont le nucléaire
- Réaliser un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire pour une gestion efficace du risque d'inondation afin d'anticiper les risques, de traiter les problèmes de ruissellement et de retenue par des ouvrages visibles et intégrés agrémentant le paysage et d'assurer une gestion raisonnée des eaux pluviales dans le cadre de la lutte contre ces inondations (ex. : plateau Ouest de Janval)
- Assurer une réduction du bruit à la source et limiter l'exposition au bruit en maîtrisant l'urbanisation autour des axes de circulations importantes. Utiliser des enrobés diminuant le bruit, abaisser les vitesses par la mise en place de zones 20 et 30 qui limitent le bruit et permettent un meilleur partage de la voirie

OBJECTIF 2 : RENFORCER ET PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Orientation 2.2 : Adapter l'urbanisation aux risques et aux nuisances (suite)

- Mettre en place une gestion globale du risque en intégrant les prescriptions des plans de prévention des risques au PLU et renforcer certaines prescriptions pour répondre au principe d'information, de prévention et de précaution
- Établir des règles d'urbanisation, de construction et de gestion sectorisée qui s'appliquent au bâti existant et futur dans les zones soumises à des risques naturels (inondation, submersion, effondrement des sols) ainsi qu'aux risques industriels
- Préserver la qualité de l'air et lutter contre les changements climatiques, sensibiliser une mutation vers des pratiques de déplacement alternatives par l'installation d'une station de mesure de qualité de l'air

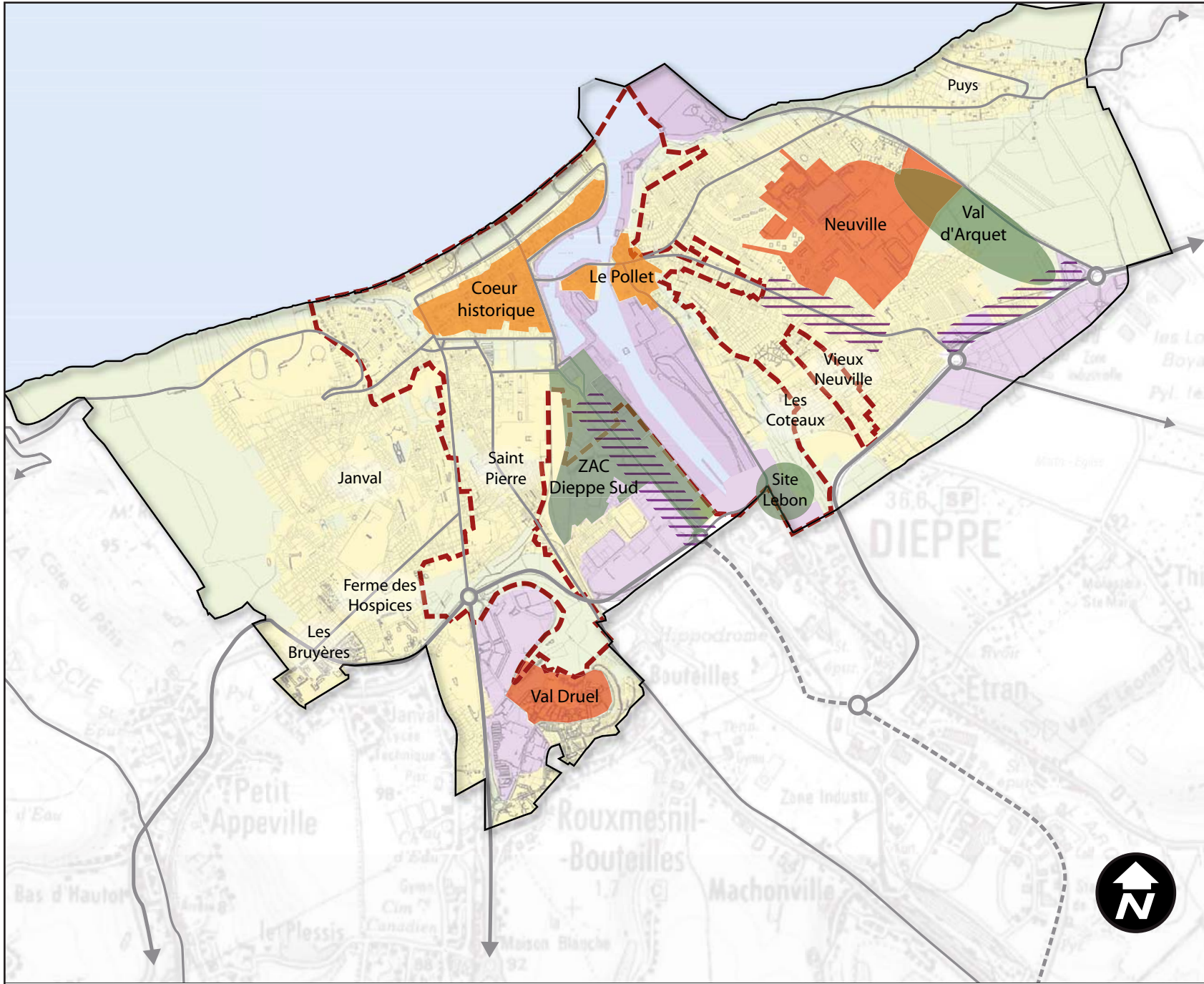
OBJECTIF 2 : RENFORCER ET PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Orientation 2.3 : Renforcer la gestion des déchets

- Agir sur la gestion des déchets, à la fois sur l'organisation, le mode de collecte et les lieux de traitement (étude en cours avec la Communauté d'agglomération sur le transfert de la collecte et du traitement des déchets)
- Renforcer l'organisation de la collecte des déchets notamment en centre ville
- Poursuivre la tendance à la diminution de production à la source de déchets et développer les filières de recyclage et réemploi en réponse aux objectifs du Grenelle de l'environnement
- Encourager le tri sélectif et prévoir le positionnement de bornes enterrées

AXE 3 : CONSTITUER UN PÔLE D'HABITAT ÉQUILIBRÉ DANS LE CADRE DE LA CA DIEPPE MARITIME






AXE 3	OBJECTIFS	ORIENTATIONS	DÉTAILS	
<p align="center">CONSTITUER UN PÔLE D'HABITAT ÉQUILIBRÉ DANS LE CADRE DE LA CA DIEPPE MARITIME</p>	<p align="center">ADAPTER LE PARC DE LOGEMENTS AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</p>	<p>Accompagner les opérations de renouvellement urbain</p>	<p>Poursuivre l'accompagnement de l'OPAH-RU Coeur Historique de Dieppe</p> <p>Poursuivre la politique de renouvellement urbain, notamment avec les opérations ANRU (Val Druel, Neuville Nord)</p> <p>Lutter contre l'habitat indigne afin de préserver la santé et la sécurité des habitants</p> <p>Soutenir l'action engagée au travers du PIG</p> <p>Lutter contre la précarité énergétique dans les bâtiments existants</p>	
		<p>Contribuer au développement d'une offre de logements diversifiée tout en maîtrisant l'étalement urbain</p>	<p>Produire une offre de logements diversifiée avec un objectif de production minimale de 250 logements par an</p> <p>Fixer des objectifs de densité en fonction des objectifs de population et de la proximité des transports en commun</p> <p>Favoriser l'éco-densité</p> <p>Poursuivre et affiner la politique foncière</p>	
		<p>Pérenniser la qualité de vie dans les quartiers d'habitation déjà constitués</p>	<p>Pérenniser l'action publique pour l'amélioration du parc privé existant</p> <p>Préserver la vocation d'habitat de certains quartiers de la commune</p> <p>Stimuler la créativité et la qualité architecturale, environnementale et urbaine</p>	
		<p align="center">ASSURER LA MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE TOUT EN RÉPONDANT AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DE LA POPULATION</p>	<p>Proposer des logements adaptés à la demande de tous en assurant une mixité sociale et générationnelle</p>	<p>Produire des logements neufs sur tous les segments du marché</p> <p>Satisfaire les besoins en logement des jeunes, étudiants ou actifs</p> <p>Poursuivre la diversification de l'offre à destination des personnes âgées</p> <p>Répartir l'objectif de mixité par quartier</p>
	<p>Poursuivre la politique relative à l'habitat social et spécifique</p>		<p>Développer l'offre locative à destination des ménages aux ressources modestes</p> <p>Améliorer l'accès au logement pour les plus démunis</p> <p>Rééquilibrer la répartition géographique de l'habitat social</p> <p>Satisfaire aux obligations de la loi Besson concernant les gens du voyage</p>	
	<p align="center">PRÉSERVER ET VALORISER LES CARACTÉRISTIQUES URBAINES DE LA COMMUNE</p>		<p>Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti d'intérêt local</p>	<p>Valoriser et préserver l'unité et l'identité du patrimoine du centre historique et des secteurs couverts par la ZPPAUP</p> <p>Veiller à conserver une qualité architecturale lors du développement urbain</p> <p>Préserver le secteur de Puys dans sa physionomie actuelle</p>
			<p>Promouvoir le développement d'un habitat écologique et durable sur tout le territoire communal</p>	<p>Produire des logements de qualité, respectueux des règles de développement durable</p> <p>Réhabiliter les logements dans le cadre du développement durable</p> <p>Améliorer la performance énergétique des logements</p> <p>Permettre l'implantation de techniques de production énergétique renouvelables</p>



Révision du POS de la ville de Dieppe

Constituer un pôle d'habitat équilibré dans le cadre de la CA Dieppe Maritime

Orientations

-  ZPPAUP
-  OPAH-RU en cours
-  Projet ANRU en cours
-  Projet de quartier durable
-  Axes d'intensification urbaine

Maitre d'ouvrage

Ville de Dieppe
Parc Jehan Ango
BP 226
76203 DIEPPE Cedex

Bureau d'études

AM Environnement
90-96, av. du Bas-Meudon
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01.47.36.00.47



OBJECTIF 1 : ADAPTER LE PARC DE LOGEMENTS AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Orientation 1.1 : Accompagner les opérations de renouvellement urbain

- Poursuivre l'accompagnement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU), comportant un volet insalubrité et social du Coeur Historique de Dieppe, afin d'accueillir les familles, notamment les plus modestes, dans des logements décents et dans de bonnes conditions (objectif de 200 logements à poursuivre au-delà de la fin de la procédure)
- Lutter contre l'habitat indigne afin de préserver la santé et la sécurité des habitants, en mobilisant les procédures adaptées (ORI - Opération de Restauration Immobilière, arrêtés de péril et d'insalubrité, etc.)
- Poursuivre la politique de renouvellement urbain à travers la mise en place de procédures réglementaires adaptées, telles que les opérations ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) dans les quartiers du Val Druel et de Neuville. L'objectif est de remplacer chaque logement ancien par de nouvelles constructions de qualité et mieux adaptées aux habitants. L'émergence d'équipements publics est également favorisée.
- Poursuivre la requalification des parcs de logements anciens et soutenir leur renouvellement en partenariat avec les propriétaires institutionnels et privés

OBJECTIF 1 : ADAPTER LE PARC DE LOGEMENTS AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Orientation 1.1 : Accompagner les opérations de renouvellement urbain (suite)

- Soutenir l'action engagée au travers du PIG (Plan d'Intérêt Général) qui a pour objectif d'améliorer les ensembles d'immeubles ou de logements dans le parc existant, en collaboration avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), la CARD (Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise) et le Conseil Général de Seine-Maritime
- Lutter contre la précarité énergétique dans les bâtiments existants afin de répondre aux engagements pris par Dieppe-Maritime, en vue de l'élaboration d'un Plan Climat-Energie Territorial
- Accompagner l'extension du quartier des Bruyères sur les territoires des communes limitrophes

OBJECTIF 1 : ADAPTER LE PARC DE LOGEMENTS AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Orientation 1.2 : Contribuer au développement d'une offre de logements diversifiée tout en maîtrisant l'étalement urbain

- Diversifier l'offre de logements dans le souci d'équilibres sociaux et territoriaux, notamment en développant des segments de l'offre manquants ou à fort potentiel (logements étudiants, résidence pour jeunes travailleurs, etc.)
- Produire une offre de logements diversifiée et permettant un accroissement maîtrisé de la population du territoire, avec un objectif de production minimale de 250 logements par an à Dieppe, dont environ 100 en locatifs sociaux
- Fixer des objectifs de densité en fonction des objectifs de population et de la proximité des transports en commun, afin de définir les formes d'habitat (individuels, petits collectifs, collectifs, semi-collectifs, etc.) adaptées à chaque zone, et dans le but de déterminer les surfaces à construire sur les différents quartiers de Dieppe pour équilibrer l'offre de logements et préserver les caractéristiques de la commune
- Soutenir et encadrer le développement de l'habitat par la poursuite et l'affinement de la politique foncière de la ville visant à préserver les ressources du territoire
- Favoriser l'éco-densité, permettant d'augmenter le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) dans le cadre de constructions durables, afin de lutter contre la baisse de la densité des centres urbains
- Développer la ville de Dieppe tout en modérant la consommation foncière des zones AU

OBJECTIF 1 : ADAPTER LE PARC DE LOGEMENTS AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Orientation 1.2 : Contribuer au développement d'une offre de logements diversifiée tout en maîtrisant l'étalement urbain (suite)

- Favoriser l'intensité urbaine au travers de la construction de logements neufs sur des parcelles issues de divisions, la création d'extensions, la réhabilitation / division d'habitations existantes, la reconversion de locaux existants etc. (exemple de la démarche BIMBY : densification de lotissements existants, en accompagnant les évolutions des besoins des ménages)
- Identifier toutes les opportunités de mutabilité foncière sur le territoire communal (ouverture à l'urbanisation, dents creuses, etc.), plus spécifiquement dans le tissu urbanisé et pavillonnaire afin d'adapter le secteur tout en limitant l'étalement urbain et le mitage du territoire
- Accompagner les projets clés pour le territoire dieppois que représentent le projet d'aménagement de la ZAC Dieppe Sud et l'écoquartier du Val d'Arquet
- Favoriser la construction nouvelle à proximité des axes principaux, notamment avec une desserte correcte en transports en commun

OBJECTIF 1 : ADAPTER LE PARC DE LOGEMENTS AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Orientation 1.3 : Pérenniser la qualité de vie dans les quartiers d'habitation déjà constitués

- Pérenniser l'action publique pour l'amélioration du parc privé existant afin d'offrir de meilleures conditions de confort aux ménages, notamment les plus modestes (poursuite du Plan d'Intérêt Général - PIG)
- Gérer la densité des quartiers diffus en maîtrisant notamment la division parcellaire
- Préserver la vocation d'habitat de certains quartiers de la commune (Janval, Saint Pierre, Caude-Côte et le Vieux Neuville) et assouplir les règles d'urbanisme afin de permettre une adaptation maîtrisée des logements en fonction des besoins des familles (aménagement limités et extensions)
- Stimuler la créativité et la qualité architecturale, environnementale et urbaine afin de promouvoir des formes urbaines durables et innovantes

OBJECTIF 2 : ASSURER LA MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE TOUT EN RÉPONDANT AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DE LA POPULATION

Orientation 2.1 : Proposer des logements adaptés à la demande de tous en assurant une mixité sociale et générationnelle

- Développer une offre de logements diversifiée et suffisante à satisfaire les besoins présents et futurs des ménages, tant pour ce qui concerne la typologie des logements (collectif, individuel) que leur taille (studio, T2, T3, etc.) ou leur statut (locatif ou accession, privé ou social)
- Souscrire à la possibilité pour les ménages de réaliser un parcours résidentiel complet en produisant des logements neufs sur tous les segments du marché afin de répondre aux aspirations de chaque ménage aux différentes périodes de leur vie
- Satisfaire les besoins en logement des jeunes poursuivant leur formation dans l'enseignement supérieur en développant une offre en logements étudiant
- Répondre aux besoins des jeunes actifs rencontrant des difficultés à se loger sur le territoire en leur permettant d'accéder à un logement autonome dans le parc locatif privé ou social ou dans le cadre de résidences pour jeunes salariés
- Anticiper le vieillissement de la population en poursuivant la politique de diversification de l'offre à destination des personnes âgées

OBJECTIF 2 : ASSURER LA MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE TOUT EN RÉPONDANT AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DE LA POPULATION

Orientation 2.1 : Proposer des logements adaptés à la demande de tous en assurant une mixité sociale et générationnelle (suite)

- Prévoir l'accessibilité pour les PMR dans les nouveaux logements et adapter, dans la mesure du possible, le parc existant
- Prévoir plus de mixité générationnelle, notamment en centre-ville, afin de favoriser l'accessibilité aux pôles d'équipements aux populations les plus fragiles (personnes âgées, handicapées, etc.)
- Répartir l'objectif de mixité par quartier en rééquilibrant la part des logements locatifs à loyers modérés par rapport à la part des logements privés selon la situation actuelle des différents quartiers (ex. : logements pour les populations modestes à répartir sur toute la ville et non pas principalement en centre-ville)

OBJECTIF 2 : ASSURER LA MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE TOUT EN RÉPONDANT AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DE LA POPULATION

Orientation 2.2 : Poursuivre la politique relative à l'habitat social et spécifique

- Améliorer l'accès au logement pour les plus démunis en soutenant la production de logements spécifiques (production de PLAI - Prêt Locatif Aidé d'Intégration - et d'hébergement d'urgence)
- Prendre en compte les besoins en logements des différentes catégories de ménages qui relèvent de l'habitat locatif social afin de proposer une offre nouvelle (personnes âgées, jeunes, familles monoparentales, etc...) principalement à proximité des pôles d'équipements
- Développer l'offre locative à destination des ménages aux ressources modestes souhaitant se maintenir sur le territoire dieppois, tout en rééquilibrant la répartition géographique de cet habitat social
- Poursuivre la démarche globale de requalification des quartiers d'habitat tels que Neuville et le Val Druel (projets ANRU), la Ferme des Hospices et les Bruyères
- Satisfaire aux obligations de la loi Besson en matière d'accueil et d'hébergement à destination des gens du voyage, tout en respectant le schéma départemental (SDAGV)

OBJECTIF 3 : PRÉSERVER ET VALORISER LES CARACTÉRISTIQUES URBAINES DE LA COMMUNE

Orientation 3.1 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti d'intérêt local

- Préserver les caractéristiques urbaines de la commune en accompagnant les opérations de renouvellement urbain
- Valoriser et préserver l'unité et l'identité du patrimoine du centre historique et des secteurs couverts par la ZPPAUP (qui va devenir AMVAP - Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine - suite au Grenelle II), en améliorant le paysage urbain notamment au travers de ravalements de façades obligatoires ou encore en traitant les coeurs d'îlots nécessitant une intervention lourde
- Veiller à conserver une qualité architecturale lors du développement urbain
- Préserver le secteur de Puys dans sa physionomie actuelle, tout en favorisant son rattachement à la commune dieppoise

OBJECTIF 3 : PRÉSERVER ET VALORISER LES CARACTÉRISTIQUES URBAINES DE LA COMMUNE

Orientation 3.2 : Promouvoir le développement d'un habitat écologique et durable sur tout le territoire communal

- Accompagner les opérations d'habitat de qualité de type écoquartier et HQE, comme la ZAC Dieppe Sud, avec la réalisation de 550 logements, le futur écoquartier au Val d'Arquet, avec la construction de 230 logements sur 10 ha, ou encore le Site Lebon qui fait l'objet d'un projet d'habitat groupé et qui a vocation de devenir un quartier ouvert sur la ville
- Produire des logements de qualité, respectueux des règles de développement durable au travers de procédés innovants ou de nouvelles formes urbaines
- Réhabiliter les logements dans le cadre du développement durable
- Améliorer la performance énergétique des logements notamment en utilisant des matériaux isolants compatibles avec le bâti traité (label BBC - Bâtiment Basse Consommation)
- Permettre sur l'ensemble du territoire communal l'implantation de techniques de production énergétique renouvelables (panneaux solaires, éoliens, pompes à chaleur, etc.) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi lutter contre le réchauffement climatique

OBJECTIF 3 : PRÉSERVER ET VALORISER LES CARACTÉRISTIQUES URBAINES DE LA COMMUNE

Orientation 3.2 : Promouvoir le développement d'un habitat écologique et durable sur tout le territoire communal (suite)

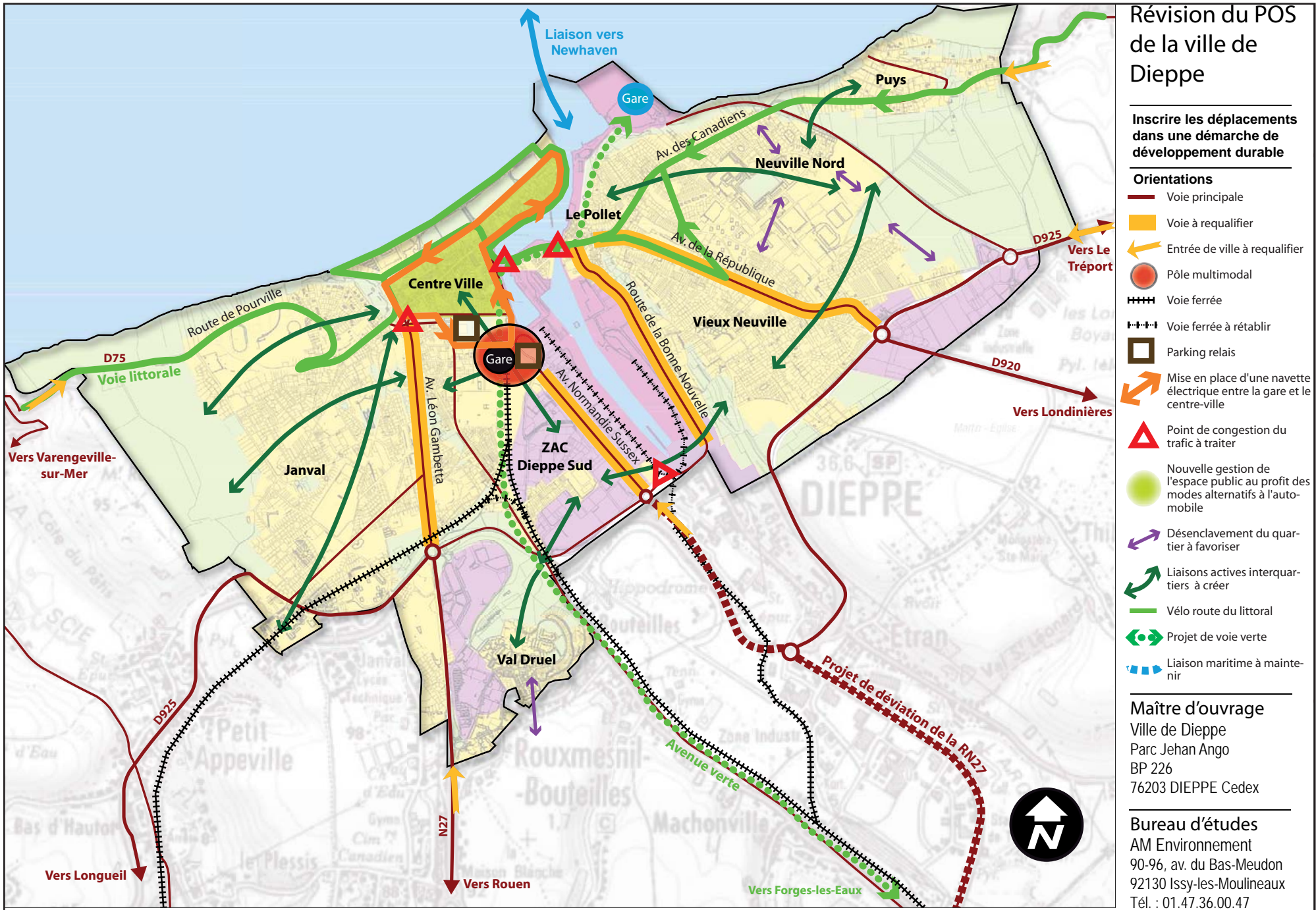
- Lutter contre l'imperméabilisation de sols notamment en favorisant la retenue des eaux à la parcelle et l'hydraulique douce, afin par exemple de pallier aux risques d'inondation sur le plateau de Janval.
- Favoriser l'implantation de containers enterrés pour la collecte des déchets dans les nouvelles opérations d'habitat, dans la mesure du possible
- Renforcer la sensibilisation du public sur les sujets relatifs à la vie dans un « écoquartier » ou un « écologement » (eau, énergie, déchets...)

AXE 4 :
FAVORISER LE RAYONNEMENT À L'ÉCHELLE DU NORD DU DÉPARTEMENT
EN RENDANT ATTRACTIFS LES ÉQUIPEMENTS DESSERVIS PAR UNE
INFRASTRUCTURE MULTIMODALE

AXE 4.1 : INSCRIRE LES DÉPLACEMENTS DANS UNE DÉMARCHE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

AXE 4.2 : UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ, ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE DES
ÉQUIPEMENTS

AXE 4.1		OBJECTIFS	ORIENTATIONS	DÉTAILS
<p>FAVORISER LE RAYONNEMENT DE DIEPPE À L'ÉCHELLE DU NORD DU DÉPARTEMENT EN RENDANT ATTRACTIFS LES ÉQUIPEMENTS, DESSERVIS PAR UNE INFRASTRUCTURE MULTIMODALE</p>	<p>FACILITER LES DÉPLACEMENTS TOUT EN LES INSCRIVANT DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>	<p>DÉVELOPPER DES MODES DE DÉPLACEMENTS DURABLES POUR AGIR EN FAVEUR DE L'INTERMODALITÉ</p>	<p>Privilégier les transports en commun</p>	Accompagner la création du pôle multimodal autour de la gare
				Améliorer et poursuivre le développement du réseau de bus
				Permettre un accès aisé aux centres d'attractivité par les transports en commun
				Prendre en compte la desserte en TC dans les projets urbains
				Promouvoir le développement de la liaison ferroviaire Dieppe-Rouen et son interconnexion avec la ligne nouvelle Paris-Normandie
				Maintenir et développer la ligne transmanche Dieppe-Newhaven
		<p>Favoriser les modes de déplacements actifs</p>	Mettre en place un maillage de circulations douces attractif et sécurisé	
			Développer les circulations douces afin de relier les équipements structurants, les zones d'emplois et les quartiers d'habitation	
			Mettre en valeur et développer les liaisons actives paysagères	
			Créer des parcours piétonniers directs menant aux stations de transports en commun	
		<p>Développer une politique de stationnement en cohérence avec les transports publics</p>	Renforcer les « zones 30 » et développer des « zones de rencontre »	
			Créer des parcs relais à proximité du centre-ville	
Mettre en place une politique tarifaire cohérente et adaptée aux usages et aux populations concernées				
Intégrer la problématique du stationnement dans les projets urbains				
Proposer un nombre de places en adéquation avec les logements				
<p>AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE EN RÉORGANISANT LES ESPACES DE CIRCULATION</p>	<p>Réduire les impacts liés aux déplacements routiers tout en améliorant la desserte du territoire</p>	Envisager des lieux de stationnement pour les vélos et des deux roues		
		Promouvoir une desserte routière de qualité depuis les grands pôles urbains régionaux		
		Réaménager les entrées de ville afin d'améliorer les qualités de desserte urbaine		
		Faire de la ZAC Dieppe Sud la principale entrée de ville		
		Requalifier certaines avenues en boulevards urbains		
		Développer une accessibilité plus directe et logique aux centres d'attractivité		
	<p>Concevoir et aménager des espaces publics intégrant les évolutions en matière de déplacements</p>	Améliorer les déplacements autour de la cité administrative		
		Développer le transport des marchandises en fonction du mode le plus adapté (routier, maritime, ferroviaire)		
		Permettre une coexistence harmonieuse des différents modes de déplacement		
		Requalifier les espaces publics devant l'Hôtel de Ville		
Identifier les parcours actifs entre les lieux de vie et les pôles de transports en commun				
Répondre aux besoins spécifiques de l'interface ville/port en matière de déplacements				
Rendre accessible à tous les usagers les voiries et espaces publics				



Révision du POS de la ville de Dieppe

Inscrire les déplacements dans une démarche de développement durable

Orientations

- Voie principale
- Voie à requalifier
- ← Entrée de ville à requalifier
- Pôle multimodal
- Voie ferrée
- Voie ferrée à rétablir
- Parking relais
- ↔ Mise en place d'une navette électrique entre la gare et le centre-ville
- ▲ Point de congestion du trafic à traiter
- Nouvelle gestion de l'espace public au profit des modes alternatifs à l'automobile
- ↔ Désenclavement du quartier à favoriser
- ↔ Liaisons actives interquartiers à créer
- Vélo route du littoral
- ↔ Projet de voie verte
- ↔ Liaison maritime à maintenir

Maître d'ouvrage
 Ville de Dieppe
 Parc Jehan Ango
 BP 226
 76203 DIEPPE Cedex

Bureau d'études
 AM Environnement
 90-96, av. du Bas-Meudon
 92130 Issy-les-Moulineaux
 Tél. : 01.47.36.00.47



OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER DES MODES DE DÉPLACEMENTS DURABLES POUR AGIR EN FAVEUR DE L'INTERMODALITÉ

Orientation 1.1 : Privilégier les transports en commun

- Formaliser les échanges multimodaux et promouvoir la lisibilité des parcours et les liens entre les réseaux bus et SNCF, en accompagnement de la création d'un pôle multimodal autour de la gare de Dieppe (train, bus urbain et interurbain, taxi, location de vélo, parc de stationnement)
- Améliorer et poursuivre le développement du réseau de bus avec notamment la mise en place de véhicules plus respectueux de l'environnement, la création d'une navette électrique depuis le pôle multimodal pour la desserte du centre-ville et de la plage afin d'encourager l'utilisation du parking de délestage
- Équilibrer l'offre de transport en commun de la ville en réajustant les lignes et les arrêts en fonction des usages et des zones urbaines peu desservies, notamment certains équipements scolaires majeurs tels que les lycées Ango, du Golf, Neruda ou le collège Delvincourt
- Permettre un accès aisé aux centres d'attractivité, équipements, commerces et services en rendant plus performante la desserte en transport en commun des secteurs denses de la ville
- Prendre en compte la desserte en transports en commun des futures zones d'habitat dans les projets urbains, notamment vers le Val d'Arquet

OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER DES MODES DE DÉPLACEMENTS DURABLES POUR AGIR EN FAVEUR DE L'INTERMODALITÉ

Orientation 1.1 : Privilégier les transports en commun (suite)

- Développer le fret ferroviaire en collaboration avec RFF, la SNCF et le Syndicat Mixte du Port de Dieppe, en vue de la réouverture de l'embranchement Saint-Pierre, afin de soulager la gare de Dieppe et le rétablissement de la desserte ferroviaire du port
- Promouvoir l'électrification, le doublement, ainsi que l'interconnexion avec la ligne nouvelle Paris-Normandie, de la liaison ferroviaire Rouen-Dieppe afin de proposer une offre renforcée
- Maintenir et développer la ligne transmanche Dieppe-Newhaven
- Mettre en place un service de desserte en transports en commun de la gare maritime de Dieppe, située sur le quai Gaston Lalitte

OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER DES MODES DE DÉPLACEMENTS DURABLES POUR AGIR EN FAVEUR DE L'INTERMODALITÉ

Orientation 1.2 : Favoriser les modes de déplacements actifs

- Mettre en place sur tout le territoire communal un maillage de circulations douces attractif et sécurisé, en cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CA Dieppe Maritime, du Schéma Local des Déplacements et du Schéma Directeur Cyclable, tout en prenant en compte dans la mesure du possible, des contraintes liées à la déclivité
- Développer les circulations douces, notamment les pistes cyclables, afin de relier les équipements structurants (gare, scolaire, médical, commerce, etc.), les zones d'emplois et les quartiers d'habitation
- Mettre en valeur et développer un réseau d'itinéraires alternatifs de liaisons actives paysagères, accessibles aux piétons, dont les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), et aux vélos, constituant un véritable « réseau vert », reliant les différents quartiers de Dieppe aux communes limitrophes ainsi qu'à l'Avenue Verte et à la voie littorale
- Créer des parcours piétonniers directs menant aux stations de transports en commun
- Renforcer les « zones 30 » et développer des « zones de rencontre », principalement en centre-ville, créant ainsi des espaces de cohabitation entre tous les types d'utilisateurs de la rue : piétons, cycles, voitures, bus, etc.

OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER DES MODES DE DÉPLACEMENTS DURABLES POUR AGIR EN FAVEUR DE L'INTERMODALITÉ

Orientation 1.3 : Développer une politique de stationnement en cohérence avec les transports en commun

- Maintenir à proximité du centre-ville une offre de stationnement d'accès public suffisante et favoriser la « rupture de charge » entre la voiture et le piéton, afin de maintenir l'attractivité du centre-ville
- Optimiser le stationnement, notamment en créant des parcs relais à proximité du centre-ville (un parking relais est prévu au nord de la ZAC Dieppe Sud, à proximité du pôle Gare, et un projet de création d'un parking souterrain devant l'Hôtel de Ville est à l'étude)
- Envisager la création d'un second parking à l'Ouest de la ZAC Dieppe Sud, permettant de répondre aux besoins actuels en stationnement, provenant des activités liées à l'hôpital, au pôle Pasteur et au quartier Saint-Pierre
- Prévoir la création d'un espace de stationnement dans le projet de déménagement du cinéma dieppois
- Réguler et organiser le stationnement en présentant une meilleure lisibilité dans les zones de densité et de centralité et mettre en place une politique tarifaire cohérente et adaptée aux usages et aux populations concernées, afin d'éviter par exemple la saturation des espaces de stationnement gratuits aux abords du front de mer
- Envisager des lieux de stationnement sécurisés pour les vélos et les deux roues aux abords des transports en commun et des équipements

OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER DES MODES DE DÉPLACEMENTS DURABLES POUR AGIR EN FAVEUR DE L'INTERMODALITÉ

Orientation 1.3 : Développer une politique de stationnement en cohérence avec les transports en commun (suite)

- Intégrer la problématique des déplacements et du stationnement dans les projets urbains, en tenant compte en amont du projet des connexions avec les réseaux existants (cheminements vers les arrêts de bus, parkings de délestage)
- Proposer un nombre de places en adéquation avec les logements : limiter le nombre de places de stationnement dans les projets situés à proximité des pôles de transports en commun les mieux desservis, favoriser le stationnement sur les parcelles afin de réguler le stationnement illicite sur l'espace public
- Aménager des zones de stationnement adaptées aux camping-cars

OBJECTIF 2 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE EN RÉORGANISANT LES ESPACES DE CIRCULATION

Orientation 2.1 : Réduire les impacts liés aux déplacements routiers tout en améliorant la desserte du territoire

- Promouvoir le développement de Dieppe par la réalisation d'une desserte routière de qualité depuis les grands pôles urbains régionaux, tels que Rouen ou le Havre, et la région parisienne
- Réaménager les entrées de ville (Route de Bonne Nouvelle, Route de Pourville, Av. Gambetta, Av. de la République, Av. des Canadiens) afin d'améliorer les qualités de desserte urbaine
- Faire de la ZAC Dieppe Sud la principale entrée de ville (avenue Normandie Sussex,), en lien avec le projet de déviation de la RN27, et qui permettra de rééquilibrer les flux de circulation automobile transitant par le plateau de Janval
- Requalifier en boulevards urbains les avenues Léon Gambetta, République, des Canadiens, Normandie Sussex, Route de Bonne Nouvelle : mettre en cohérence urbanisme et transports en exploitant le potentiel urbain conséquent de ces axes pénétrants, favorables au développement d'une offre multimodale et d'une intensité urbaine renforcée
- Développer une accessibilité plus directe et logique aux centres d'attractivité de Dieppe, notamment depuis le Val d'Arquet, tout en limitant le trafic vers le centre-ville et le front de mer (création d'espaces de stationnement en entrée de ville en lien avec les transports en commun)

OBJECTIF 2 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE EN RÉORGANISANT LES ESPACES DE CIRCULATION

Orientation 2.1 : Réduire les impacts liés aux déplacements routiers tout en améliorant la desserte du territoire (suite)

- Élaborer un plan de circulation établissant une nouvelle hiérarchie des voies et limitant la congestion du trafic routier, notamment dans la ville centre au niveau de l'ouverture des ponts Ango et Colbert
- Améliorer les déplacements autour de la cité administrative (Bld Clémenceau, de Gaulle, Bérigny) en réduisant les ruptures urbaines et en fluidifiant le trafic
- Prévoir un parking de rabattement en faveur du covoiturage au niveau de la nouvelle entrée de ville de la ZAC Dieppe Sud (lien avec la RD27 requalifiée), en faveur notamment de la mise en place de PDE (Plan de Déplacements Entreprises)
- Accompagner la création de plate-formes de groupage logistique en entrée de ville, permettant une rupture de charge pour la livraison de marchandises dans la ville : limitation de la circulation des poids-lourds par l'utilisation de voitures électriques de livraison
- Développer le transport des marchandises en fonction du mode le plus adapté (routier, maritime, ferroviaire) afin de répondre aux questions de développement durable

OBJECTIF 2 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE EN RÉORGANISANT LES ESPACES DE CIRCULATION

Orientation 2.2 : Concevoir et aménager des espaces publics intégrant les évolutions en matière de déplacements

- Redistribuer l'espace et faire des choix en termes de répartition entre circulation générale, stationnement, piétons, vélos et transports publics, notamment en exploitant au mieux la largeur des voies, pour permettre une coexistence harmonieuse des différents modes de déplacement, tout en privilégiant les modes de déplacements alternatifs à la voiture dans le centre-ville et sur les axes de faubourg
- Requalifier les espaces publics devant l'Hôtel de Ville (projet de création d'un parking souterrain) et renforcer les liens avec le futur pôle administratif renforcé dans le cadre de la réalisation de la ZAC Dieppe Sud et avec le front de mer
- Identifier les parcours actifs entre les lieux de vie et les pôles de transports en commun existants ou futurs (pôle gare, bus) en améliorant leur qualité, leur sécurité (éclairage) et leur identité dans la ville
- Contribuer à la « sécurité des lieux » par des aménagements qualitatifs dans les quartiers (éclairage, visibilité, jalonnement, accessibilité aux services de sécurité) tout en maintenant leur caractère d'espaces publics accessibles à tous
- Répondre aux besoins spécifiques de l'interface ville/port en matière de déplacements, afin d'harmoniser la cohabitation des flux liés aux différents usages de l'espace maritime (pêche, commerce, plaisance, Transmanche)

OBJECTIF 2 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE EN RÉORGANISANT LES ESPACES DE CIRCULATION

Orientation 2.2 : Concevoir et aménager des espaces publics intégrant les évolutions en matière de déplacements (suite)

- Réorganiser les espaces d'accueil des bus et autocars dans le cadre du projet de pôle multimodal de la gare de Dieppe
- Requalifier les espaces extérieurs de la zone commerciale du Belvédère
- Rendre accessible à tous les usagers les voiries et espaces publics d'ici 2015 (loi 2005-102 du 11/02/2005), et plus particulièrement, favoriser l'accessibilité aux PMR
- Sécuriser le franchissement des carrefours et des traversées piétonnes

AXE 4 :
FAVORISER LE RAYONNEMENT À L'ÉCHELLE DU NORD DU DÉPARTEMENT
EN RENDANT ATTRACTIFS LES ÉQUIPEMENTS DESSERVIS PAR UNE
INFRASTRUCTURE MULTIMODALE

AXE 4.1 : INSCRIRE LES DÉPLACEMENTS DANS UNE DÉMARCHE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

AXE 4.2 : UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ, ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE DES
ÉQUIPEMENTS

AXE 4.2		OBJECTIFS	ORIENTATIONS	DÉTAILS
FAVORISER LE RAYONNEMENT DE DIEPPE À L'ÉCHELLE DU NORD DU DÉPARTEMENT EN RENDANT ATTRACTIFS LES ÉQUIPEMENTS, DESSERVIS PAR UNE INFRASTRUCTURE MULTIMODALE	UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ, ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE DES ÉQUIPEMENTS	CONFORTER LE RÔLE DE VILLE CENTRE DE DIEPPE	Définir des pôles d'équipements structurant la ville	Favoriser la mixité fonctionnelle et le redéploiement des équipements à l'articulation entre la ZAC Dieppe Sud, le centre historique et le pôle multimodal
				Maintenir sur le territoire communal les équipements administratifs majeurs
				Renforcer le secteur culturel avec la mise en place d'un vrai pôle d'agglomération
				Permettre de renforcer la vocation maritime de la ville au travers d'équipements adaptés
				Consolider la place du centre hospitalier dans le cadre du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire de la Haute Normandie
				Accompagner le développement et la restructuration de l'îlot Pasteur
		RÉPONDRE AUX BESOINS EN ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ	Encourager l'implantation de nouveaux équipements et la requalification des équipements existants afin de répondre aux besoins spécifiques de la population	Diversifier l'offre en équipements de loisirs consacrés au tourisme, en particulier balnéaire
				Stimuler l'arrivée de nouvelles formations post bac
				Accompagner l'offre scolaire en fonction des besoins
				Soutenir la création d'un espace dédié à la formation dans la ZAC Dieppe Sud
RÉPONDRE AUX BESOINS EN ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ	Encourager l'implantation de nouveaux équipements et la requalification des équipements existants afin de répondre aux besoins spécifiques de la population	Permettre de se former à Dieppe en développant une offre résidentielle adaptée		
		Accompagner les opérations d'urbanisme publiques des équipements nécessaires à la qualité de vie des futurs habitants		
		Améliorer l'offre en équipements publics, notamment au travers des projets de renouvellement urbain et des projets de ZAC		
		Offrir aux habitants de meilleurs services de proximité au travers d'équipements multifonctionnels		
		Poursuivre la requalification des équipements vieillissants		
		Maintenir et adapter le niveau de qualité des services et équipements existants aux évolutions démographiques et socioculturelles		
Répondre aux besoins des associations de la ville				
RÉPONDRE AUX BESOINS EN ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ	Encourager l'implantation de nouveaux équipements et la requalification des équipements existants afin de répondre aux besoins spécifiques de la population	Pérenniser le rôle majeur des services de proximité et de maillage territorial du Service Public		
		Poursuivre la mise aux normes PMR de tous les équipements		

Révision du PLU de la ville de Dieppe

Un développement équilibré, équitable et solidaire des équipements

Equipements existants

- Equipements scolaires**
- Ecoles maternelles et primaires
 - Collèges
 - Lycées
 - Enseignement supérieur
- Equipements sportifs**
-
- Equipements sociaux**
- Hôpital/clinique
 - Crèches
 - Maisons de retraite/EPHAD
- Equipements culturels**
-
- Equipements administratifs**
-

Orientations

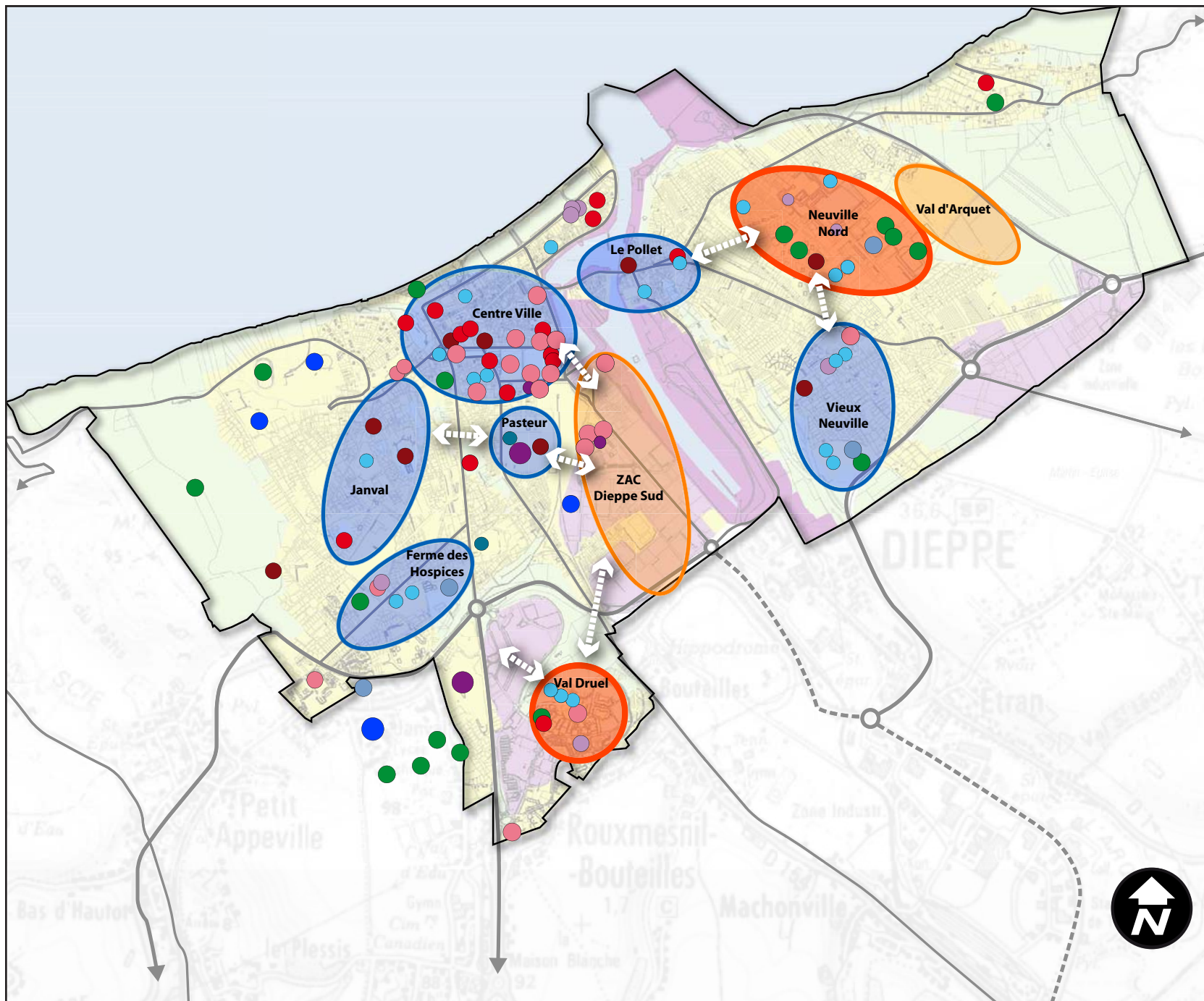
- Pôle d'équipements renforcé en projet ANRU
- Pôle d'équipements en cours de création ou à créer
- Pôle d'équipements existant à réhabiliter ou à compléter
- ➔ Articulation des centralités à renforcer

Maître d'ouvrage

Ville de Dieppe
Parc Jehan Ango
BP 226
76203 DIEPPE Cedex

Bureau d'études

AM Environnement
90-96, av. du Bas-Meudon
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01.47.36.00.47



OBJECTIF 1 : CONFORTER LE RÔLE DE VILLE CENTRE JOUÉ PAR DIEPPE

Orientation 1.1 : Définir des pôles d'équipements structurant la ville

- Permettre le rayonnement de Dieppe, en dotant la ville d'équipements de qualité
- Renforcer le secteur culturel sur le territoire dieppois avec la mise en place d'un vrai pôle d'agglomération, qui serait également un point d'appui pour accroître les échanges avec les partenaires du Havre, de Rouen ou même de Paris
- Conforter à terme le rôle de ville centre joué par Dieppe en réorganisant notamment le pôle administratif, qui est situé dans la tête Nord de la ZAC Dieppe Sud, et en maintenant sur le territoire communal les équipements administratifs majeurs
- Programmer des équipements majeurs, à l'échelle intercommunale, proposant une image urbaine contemporaine, tout en confortant le caractère maritime de Dieppe
- Permettre de renforcer la vocation maritime de Dieppe en ancrant le port dans la modernité au travers d'équipements répondant aux besoins de ses utilisateurs, des professionnels de la pêche, des plaisanciers, en passant par les visiteurs occasionnels

OBJECTIF 1 : CONFORTER LE RÔLE DE VILLE CENTRE JOUÉ PAR DIEPPE

Orientation 1.1 : Définir des pôles d'équipements structurant la ville (suite)

- Favoriser la mixité fonctionnelle et le redéploiement des équipements à l'articulation entre la ZAC Dieppe Sud, le centre historique et le pôle multimodal
- Consolider la place du centre hospitalier de Dieppe dans le cadre du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) de la Haute Normandie
- Accompagner le développement et la restructuration de l'îlot Pasteur, dont les travaux ont d'ores et déjà commencé, qui vise, en partie, à devenir un grand pôle de santé
- Diversifier l'offre en équipements de loisirs consacrés au tourisme, en particulier balnéaire, dans le respect des qualités paysagères et littorales de la ville (extension du centre aquatique et thalasso « Les Bains » envisagée)
- Poursuivre la mise en place de points d'accès Wifi gratuits sur les secteurs d'équipements et de loisirs

OBJECTIF 1 : CONFORTER LE RÔLE DE VILLE CENTRE JOUÉ PAR DIEPPE

Orientation 1.2 : Renforcer et développer les pôles de formation

- Accompagner l'offre scolaire en fonction des besoins, notamment liés à l'arrivée de nouvelles populations prévues au travers des opérations de logements envisagées, telles que l'écoquartier du Val d'Arquet et la zone mixte Dieppe Sud
- Conforter la ZAC Dieppe Sud en tant que zone présentant une importante mixité des fonctions, notamment avec un espace dédié à la formation, articulé autour du lycée Émulation
- Stimuler l'arrivée de nouvelles formations post bac en développant des structures offrant des formations en cohérence avec les filières de développement durable (formations aux métiers de l'environnement, de l'énergie, de la construction écologique, du bâtiment, du tourisme...) ainsi que les filières de l'informatique
- Accompagner le projet d'implantation de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur le pôle Pasteur
- Soutenir les pôles de formation générale existants sur le territoire, notamment en maintenant l'Institut de formation des carrières sanitaires et sociales (IFCASS)
- Permettre de se former à Dieppe en développant une offre résidentielle adaptée
- Créer de nouveaux sites de logements mixtes étudiants (post bac) / personnes âgées, de 60 à 80 logements chacun

OBJECTIF 2 : RÉPONDRE AUX BESOINS EN ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

Orientation 2.1 : Développer les équipements de proximité dans les futurs quartiers d'habitat et les projets de renouvellement urbain

- Accompagner les opérations d'urbanisme publiques des équipements nécessaires à la qualité de vie des futurs habitants et qui répondent à leurs besoins, en particulier en matière d'équipements scolaires et petite enfance
- Améliorer l'offre en équipements publics, notamment au travers des projets de renouvellement urbain, par exemple au Val Druel avec la reconstruction du centre social/mairie annexe ou dans le quartier Neuville Nord avec la création d'un équipement petite enfance
- Offrir aux habitants de meilleurs services de proximité au travers d'équipements multifonctionnels, qui pourront également attirer des personnes extérieures au quartier, contribuant ainsi au désenclavement de certains secteurs
- Favoriser la création de structures d'accueil de petite enfance dans les projets de logements, au travers de micro-crèches

OBJECTIF 2 : RÉPONDRE AUX BESOINS EN ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

Orientation 2.2 : Encourager l'implantation de nouveaux équipements et la requalification des équipements existants afin de répondre aux besoins spécifiques de la population

- Adapter les équipements aux classes d'âge les plus représentées : les personnes âgées (modernisation des résidences pour personnes âgées...) et les jeunes (création de skate park, terrain de basket, etc.)
- Maintenir et adapter le niveau de qualité des services et équipements existants aux évolutions démographiques et socio-culturelles
- Poursuivre la requalification des équipements vieillissants afin de garantir des conditions d'accueil optimales
- Poursuivre la politique d'anticipation liée au vieillissement de la population en prévoyant de nouvelles structures d'accueil et des équipements adaptés aux personnes âgées, tels que l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) réalisé dans le cadre du pôle Pasteur

OBJECTIF 2 : RÉPONDRE AUX BESOINS EN ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

Orientation 2.2 : Encourager l'implantation de nouveaux équipements et la requalification des équipements existants afin de répondre aux besoins spécifiques de la population (suite)

- Répondre aux besoins des associations de la ville en modernisant leurs locaux ou en créant de nouveaux locaux adaptés, qui pourraient être mutualisés
- Répondre aux besoins de l'économie durable et solidaire, notamment avec la création d'épiceries sociales solidaires (deux antennes ouvertes en 2011 : au Pollet et aux Bruyères)
- Poursuivre la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de tous les équipements communaux et communautaires (lois sur l'égalité des chances - février 2005)
- Optimiser la gestion des locaux afin de les exploiter de manière optimale en termes d'occupation (en temps et en effectifs)
- Pérenniser le rôle majeur des services de proximité et de maillage territorial du Service Public